

Budget communal 2020

Le budget de fonctionnement 2020 de la Commune d'Epalinges laisse apparaître un **excédent de charges présumé de CHF 469'800.00.**

	Budget 2020	Budget 2019	Ecart en CHF	en %
Revenus	54'637'000	54'629'400	+ 7'600	+ 0.014
Prélèvements s/fonds et financements spéciaux	- 3'610'900	- 3'982'800		
Ecritures internes	- 1'167'700	- 1'210'600		
Revenus épurés*	49'858'400	49'436'000	+ 422'400	+ 0.854
Charges	55'106'800	55'077'400	+ 29'400	+ 0.054
Amortissements	- 3'008'400	- 2'906'100		
Attributions aux financements spéciaux	- 559'000	- 313'800		
Ecritures internes	- 1'167'700	- 1'210'600		
Charges épurées*	50'371'700	50'646'900	- 275'200	- 0.543
Excédent de charges (-) / revenus	- 469'800	- 448'000	+ 21'800	+ 4.866

* Revenus et charges avec effets sur les liquidités.

Comme pour les prévisions 2019, le budget 2020 ne permet pas d'atteindre l'équilibre financier.

En effet, malgré des efforts de compression des charges épurées (voir tableau ci-dessus), les effets de la mise en œuvre de la Réforme fiscale et financement de l'AVS (RFFA, ex-RIE III) et la hausse de certaines charges cantonales ne permettent pas la présentation d'un budget équilibré.

Ce résultat n'est toujours pas réjouissant, mais il reste pourtant contenu, alors que de nombreuses communes ou villes vaudoises augmentent, parfois massivement, leurs taux d'imposition ou coupent dans leurs investissements pour couvrir les dépenses préévaluées et sociales en constante croissance ou pour compenser la baisse des revenus fiscaux.

Outre la hausse continue de la facture sociale (à nouveau entre CHF 30 et CHF 40 millions supplémentaires à charge des communes vaudoises en 2020), les lourdes conséquences de l'entrée en vigueur de la RFFA précitée grèvent une nouvelle fois les finances de toutes les communes. Ces charges complémentaires doivent pourtant toujours être couvertes par les revenus de fonctionnement courants en 2020.

Néanmoins, comme la RFFA a été acceptée par le peuple suisse, la Confédération versera une compensation aux cantons et aux communes, de l'ordre de

CHF 35 millions pour les communes vaudoises. D'autre part, la suppression des entreprises à statuts spéciaux devrait permettre une hausse de **CHF 16 millions** de recettes fiscales pour les communes concernées; cela aura donc un effet positif sur la péréquation intercommunale.

Selon les informations figurant dans le préavis d'arrêté d'imposition 2020-2021, l'année 2020 verra le transfert du financement de l'Association vaudoise d'aides et de soins à domicile (AVASAD) des communes au Canton, par le biais d'une baisse de 1.5 point d'impôts communaux. La conséquence engendrera donc une diminution des recettes fiscales liées au coefficient d'imposition communal.

La part communale à l'AVASAD pour 2020 est estimée à **CHF 80 millions** pour les communes, représentant, pour celles-ci, l'équivalent d'une moyenne de 2.5 points d'impôts à transférer au Canton. Pour Epalinges, le coût de l'AVASAD représente actuellement **CHF 980'200.00**, soit 2.08 points d'impôts (2018: CHF 471'256.00 x 2 = CHF 942'512.00).

L'accord, accepté par le Grand Conseil le 5 décembre 2018, prévoit qu'un point d'impôts serait laissé à disposition des communes au moment du transfert des charges vers le Canton, soit une bascule en faveur du Canton de 1.5 point d'impôts. L'Etat s'est donc engagé à augmenter les im-

pôts de 1.5 point, toutes choses étant égales par ailleurs (la valeur d'un point d'impôts cantonal n'est pas identique à celle d'un point d'impôts communal).

Dès lors, la convention garantit la neutralité fiscale pour le contribuable vaudois, à l'exclusion de tout autre facteur: le Canton et les communes restent maîtres de leur politique fiscale. Ceci signifie qu'en plus du transfert, les communes peuvent diminuer ou augmenter leur taux d'imposition en fonction des conséquences propres à la bascule ou de toute autre option de gestion.

Par exemple, une commune peut choisir de conserver le même taux d'imposition, ce qui correspond en réalité à une augmentation d'impôts par rapport à l'accord lié au transfert. De même, l'Etat peut proposer une baisse ou une hausse supplémentaire; dans ce cas, ces éléments viennent s'ajouter aux conséquences fiscales de la convention.

Au vu de notre capacité financière, Epalinges bénéficierait donc d'un point d'impôts (2.5 - 1.5 = 1.0 point disponible). En réalité, comme Epalinges participe plus fortement que la moyenne au financement de l'AVASAD (2.08 points d'impôts), la marge disponible correspondra réellement à 0.58 point d'impôts (2.08 - 1.5), soit une somme de **CHF 273'328.50**, représentant ainsi un montant moyen de **CHF 50.60** par contribuable (5400 contribuables au 31.12.2018).

Le château d'eau du Bornalet

Comme la hausse prévisible de la facture sociale pour 2020 représente, à elle seule, une charge complémentaire non compressible de **CHF 720'600.00** par rapport aux prévisions budgétaires 2019, cette marge disponible reste donc bien théorique, car immédiatement absorbée par cette unique augmentation 2,64 fois plus élevée.

Malgré toutes ces incertitudes (chiffres réels variant parfois fortement d'un exercice à l'autre), l'important recours aux fonds de réserves créés suite aux bons résultats des exercices antérieurs et la stabilité du tissu économique de la population palinzarde nous permettent de présenter un budget 2020 légèrement déficitaire (seulement 0.933 % des charges épurées).

Nous continuons d'ailleurs d'imposer une rigueur particulière en matière de dépenses de fonctionnement, sans pour autant négliger les investissements nécessaires ou obligatoires (en lien par exemple avec les infrastructures ou l'évolution démographique).

Sans tenir compte des prélèvements et attributions sur ces différents fonds de réserves (dont le solde disponible au 31.12.2018 se montait à CHF 27'718'891.02), le résultat ordinaire théorique prévisionnel 2020 se serait élevé à - CHF 3'767'200.00.

Toutefois, étant donné les lourdes charges complémentaires sur lesquelles nous n'avons aucune emprise, le résultat présenté peut être considéré comme acceptable.

De plus, les importantes dépenses d'investissements figurant dans le plan y relatif vont conduire à une charge d'amortissements s'alourdissant progressivement au cours des futurs exercices comptables.

La Municipalité va continuer d'appliquer sa politique de suivi scrupuleux de l'ensemble des dépenses communales en assumant ses tâches, tout en contenant au mieux la dette et, dans la mesure du possible, en attribuant les liquidités disponibles au désendettement.

Maurice Mischler

Avant l'installation d'un réseau de distribution d'eau au début du XX^e siècle, chaque habitation dépendait de la proximité d'une source ou d'une nappe phréatique.



A cette époque, Epalinges bénéficiait de deux réservoirs abondants: Ballègue et le Bornalet. Dans les deux cas, l'étymologie est révélatrice: Ballègue signifie en effet « belle eau ». Un lieu-dit de ce quartier, cadastré « les Sept Fontaines », constitue le point de départ du Flon de Lausanne. Bornalet provient pour sa part d'un terme dérivé du bas-latin qui désigne un trou d'eau, une source, une fontaine.

La tradition rapporte qu'avant son assainissement, le hameau de Ballègue était un endroit marécageux. Il se prêtait à l'élevage de troupeaux d'oies, destinées aux habitants de Lausanne. Ce souvenir explique probablement la présence d'un jars (mâle de l'oie) sur les armoiries de notre Commune.

Au cœur de la zone agricole du Bornalet, une dépression, visible pour un regard attentif, donne naissance au Ruisseau Martin, le seul cours d'eau, avec le Vaugueny, qui se trouve entièrement sur territoire palinzard avant de rejoindre le Flon.

Le secteur du Bornalet foisonne de sources privées. Elles desservaient autrefois

une douzaine de bâtiments dans le haut de la commune. C'est ici qu'était également prélevée l'eau pour la clinique Sylvana.

Curieusement, le vieux village d'Epalinges était entièrement dénué de sources. Presque toutes les maisons étaient pourvues de puits reliés à la nappe phréatique. La célèbre fontaine publique, encore en activité, était alimentée, apparemment depuis le Bornalet, par un réservoir proche de l'ancien « Château » (chemin du Ruisseau-Martin 2).

Au bas de la commune, les habitants du chemin des Planches devaient également puiser leur eau dans le sol. Il subsiste encore deux vestiges de ces puits, creusés dans des caves pour bénéficier d'un abri durant les intempéries.

N'oublions pas les petites sources de nos forêts, auprès desquelles les anciens Palinzards prenaient plaisir à se rencontrer les beaux dimanches d'été pour troubler la « bleue »!

Francis Michon